

18 - Mise à disposition de parcelles - Domaine Public

Site Lutte contre les Inondations

15 avril 2026



GOMMERVILLE - Prairie inondable Route de la gare
2 impasse des Filières

ZB 45

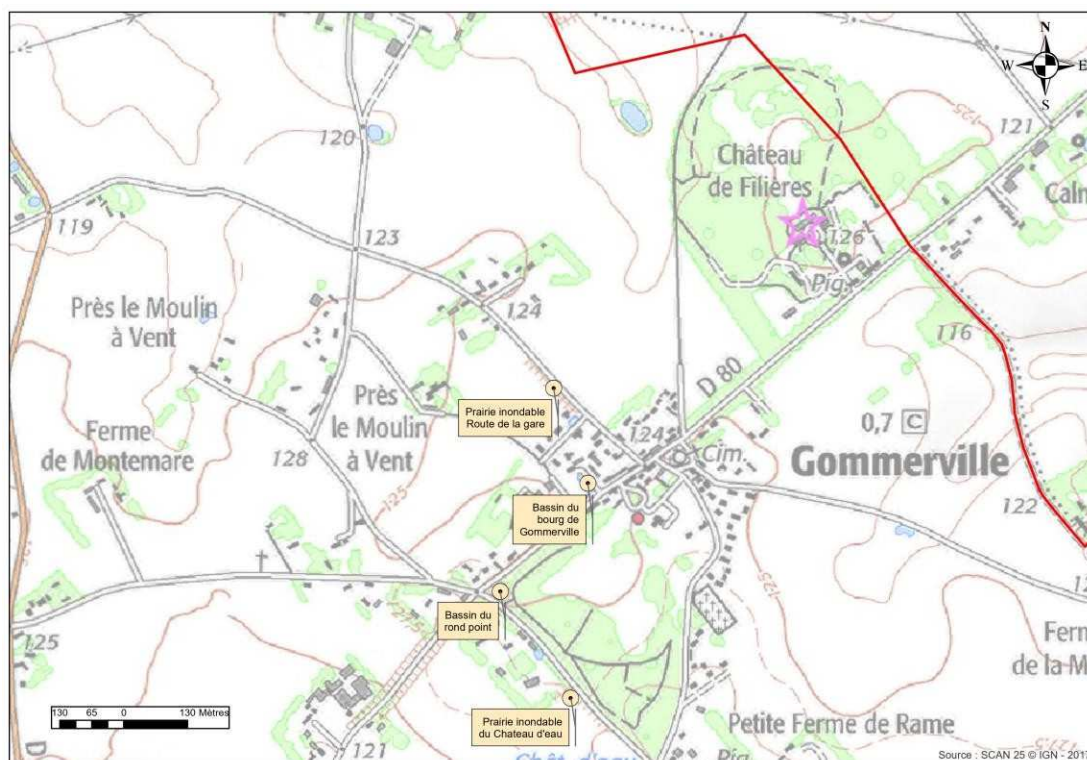
Prescriptions pour l'occupation :

→ Pâturage

Terrain non viabilisé, eau pour abreuver les animaux à fournir par le bénéficiaire

Obligations : maintien du couvert végétal enherbé et entretien de la parcelle (haies, clôture, ...) ; gestion obligatoire des refus des animaux (orties, chardons, rumex ...) et des délaissés

Situation géographique



Surface utilisable : 12 426 m²

Montant annuel de la redevance : 126,15€

-valeur qui sera actualisée selon le dernier indice national des fermages en vigueur

Critère d'attribution

Critère	Sous-critère	Barème
1	Prise en compte des contraintes du site et mesures pour limiter les impacts : voisinage, accès	/2

2.2 Si pâturage, moyens pour assurer la sécurité et le bien-être animal				
	<u>Justifier d'un terrain de repli pour la période hivernale</u>		<u>Obligatoire</u> <u>Candidature non recevable en l'absence</u>	
a	Modalités de mise en œuvre du pâturage : Capacité à intervenir rapidement en cas de nécessité, Délais prévu, Fréquence des visites Mesures envisagées pour la protection des aménagements (barrages, haie, pige de couleur ...)		De 0 à 5	/10
b	Mesures envisagées pour la gestion des délaissés : refus des animaux, pieds de clôture		De 0 à 3	
c	Préservation du site : adaptation du type et du nombre d'animaux à la surface et aux contraintes du site		De 0 à 2	

Total /12

en cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère a